



Pacereel™
Assurances & Placements

Notre
Offre Retraite

Dès octobre, **profitez** de la **loi Pacte** !

SORTIE EN
CAPITAL FACILITÉE

UN SEUL
CONTRAT

ÉCONOMIE
D'IMPÔT

0%
FRAIS
D'ENTRÉE

Un meilleur suivi, plus d'options, une offre négociée !

Pacereel™

Assurances & Placements

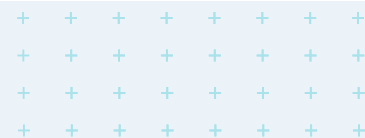
Pacereel est un cabinet spécialisé dans la distribution de produits d'**assurances** et de **placements** auprès des **titulaires** et leurs **salariés**.

Nous **gérons** toutes les **formalités**.



Je suis intéressé(e)





Il est difficile de s'y retrouver entre les différents plans d'épargne retraite pour compléter sa pension issue du régime obligatoire.

La Loi PACTE rend ces produits plus attractifs en simplifiant, en harmonisant et en assouplissant leurs règles de fonctionnement.

La portabilité facilitée

La loi PACTE permet la portabilité, qui consiste à conserver un plan d'épargne retraite à la suite d'un changement de situation.

La possibilité de transférer l'encours d'un plan d'épargne retraite vers un autre est facilitée.

Une sortie plus flexible

La loi PACTE rend la sortie plus flexible, c'est-à-dire l'étape de récupération des encours, plus souple.

Avec la loi PACTE, l'option d'un dénouement en capital, valable à hauteur de 20 % avec le PERP et à 100% pour le PERCO, est étendue aux autres plans d'épargne retraite (sous conditions).

Déductibilité des versements

Côté fiscalité, la loi PACTE rend déductible du revenu net imposable l'ensemble des versements volontaires effectués sur les plans d'épargne retraite.